



INFORMATIONS MUNICIPALES 2015/4

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015

Présents : M. BELLO Patrice – M. BERCHE Michael – Mme BOULANGER Annie - MME DALBORGO Christel - M. DONNEN Yves – M. FIDRIE Pascal - M. FRANCOIS Roland – M. GALILÉ Jean-Claude – MME GASPARINI Sandrine - M. KNOBLOCH Dominique – Mme LEFRANCQ Ghislaine - M. LOSSON Bernard - M. MINELLO Arthur – M. SCHMITT Christian – M. SCHUTZ Patrick.

PROPOSITION DE RÉVISION DES CONTRATS DE DÉLÉGATION D’AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE L’EAU ET D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF – LYONNAISE DES EAUX – DEVIS (REGARDS-COMPTEUR et CONFORMITÉ SURPRESSEURS)

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à divers entretiens en mairie courant février et le dernier en date du 1^{er} avril 2015 avec les services de la LYONNAISE DES EAUX, quelques ajustements contractuels permettant de tenir compte des réalités techniques et économiques du contrat d’affermage actuel sont à prévoir et que des travaux de conformité sont à entreprendre.

Monsieur Patrick SCHUTZ, 1^{er} adjoint en charge du dossier donne au Conseil Municipal les explications nécessaires aux ajustements dudit contrat énoncés dans les avenants. Il donne lecture également des deux devis nécessaires à la réalisation de travaux détaillés comme suit :

- Devis n°714481-1 / Renouvellement de six regards-compteur dont le montant s’élève à 7200.00 euros H.T.
- Devis n°714870-1 / Mise en conformité surpresseurs dont le montant de la prestation s’élève à 5940.66 euros H.T

Et rappelle que ces dépenses ont été inscrites au budget 2015 Eau et Assainissement en dépense d’investissement « compte 2315 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, émet un avis favorable aux propositions de révision des contrats de délégation d’affermage du service d’eau potable et d’assainissement et autorise le Maire à signer les devis présentés et tous documents y afférents.

FEU D’ARTIFICE DU 13 JUILLET 2015

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission communale s’est réunie à plusieurs reprises afin d’étudier le projet concernant le tir du feu d’artifice du 13 juillet 2015. Après avoir pris connaissance des différentes propositions reçues en mairie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide de retenir l’offre de la Société CLAUSSE Artifices sise à Plappeville pour un montant de 1350.00 euros TTC, et autorise le Maire à signer la proposition correspondante et à entreprendre les démarches nécessaires à cette manifestation.

MISE AUX NORMES DE L’ÉLECTRICITÉ DE L’ÉGLISE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Le Maire rappelle la délibération du 7 avril 2015 prévoyant la mise aux normes du circuit électrique de l’Église d’Arry. Il informe qu’une somme de 1500.00 euros est attribuée dans le cadre de la réserve parlementaire pour ce projet et demande au Conseil Municipal de statuer sur le choix du prestataire pour effectuer ces travaux.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de retenir l'offre de la Société F. GRADOUX et FILS sise à FERRIÈRES 54210 pour un montant de 4704.00 euros TTC et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce projet.

DIVERS

Sortie des Anciens Ghislaine LEFRANC nous informe que la commission a étudié plusieurs projets et propose celui qui a été plébiscité : une sortie à Saint-Nicolas-de-Port avec visite de la Basilique et soit du musée de la bière, soit du musée du cinéma. La sortie incluant bien sûr le repas de midi. Comme d'habitude pour les sorties sont concernés les arrygeois et arrygeoises à partir de leur soixante deuxième année. Les conjoints plus jeunes sont également invités. Une date sera proposée, probablement en septembre.

Les Enfants des Côtes Sandrine GASPARDINI nous donne les dernières informations de L'Association. Suite à la décision du SIVOM ainsi qu'à diverses remarques de parents, les Enfants des Côtes ont décidé de réorganiser l'accueil périscolaire du soir en le découpant en trois tranches (comme c'était déjà le cas) ainsi réparties :

- Soir 1 – 15 h 40 – 16 h 25 goûter
- Soir 2 – 16 h 25 – 17 h 25
- Soir 3 – 17 h 25 – 18 h 30

L'assemblée générale de l'association aura lieu le vendredi 19 juin à 19 heures. Tous les parents des enfants fréquentant le périscolaire sont invités, une rétrospective de l'année sera présentée.

Le problème de l'étroitesse de la route d'Arry vers Vezon est évoqué. Nous nous rapprocherons des autres communes pour attirer l'attention du Conseil Départemental.

Renégociation du prêt pour les travaux de l'ancienne école. Nous attendons toujours des nouvelles de la Caisse d'Épargne. Une relance va être faite. Jean Claude GALILE nous informe d'une demande similaire de la commune de Luppy qui dans le cadre de sa renégociation se voit réclamer des pénalités exorbitantes.

Travaux de l'École Yves DONNEN s'informe de l'avancement. Le Maire déplore le retard pris suite aux tergiversations d'une entreprise faisant effet boule de neige. Il espère toujours que le chantier sera fini fin septembre. La surface exacte de chaque appartement va être déterminée pour que la commission Bâtiments puisse proposer des tarifs de location (6 à 7 euros le m² sont envisagés).

Il faudra également voir qui se chargera du suivi des locations. Les tarifs de syndics paraissent trop élevés et une solution locale est préférable.

Le Maire nous informe que l'entreprise chargée de la toiture a signalé le très mauvais état des 2 cheminées qui d'ailleurs n'ont plus d'utilité. Par sécurité il faudrait les détruire. Tout le monde est d'accord. Un avenant sera établi.

Terrain de jeux Patrice BELLO rappelle que le city-stade a besoin d'être nivelé. En septembre par exemple... Christel DALBORGO dit qu'un terrain de jeu serait le bienvenu à La Lobe. Le Maire en convient mais la commune ne dispose pas de terrain bien situé dans cette partie du village (les terrains communaux sont voisins de la station d'épuration).

Eclairage Public Patrick SCHUTZ et Yves DONNEN ont fait le tour de la commune. Le matériel dans sa majorité est obsolète. Cinquante lampes au moins sont à remplacer. Un projet global va être vu et discuté avec l'U.E.M afin d'établir un budget et demander des subventions. L'éclairage nocturne sera intégré au projet.

Implantation de miradors Annie BOULANGER a vu s'ériger quelques miradors depuis que la chasse a été louée. Elle demande des précisions sur leur implantation. Le Maire va adresser le texte complet de la réglementation aux conseillers dans les jours qui viennent.

Association TORCOL Le Maire nous informe que l'association TORCOL souhaite organiser une soirée d'information sur les chauves-souris. Aucune objection des conseillers.

La date retenue est le **vendredi 5 juin 2015 à 20h30** à la Salle des Fêtes. M. Christophe BOREL, de la CPEPESC Lorraine réalisera tout d'abord un exposé sur les chauves-souris, puis il proposera de passer un ou deux films d'informations et présentera quelques photos. Monsieur le Maire, à l'issue de cette soirée, invite l'ensemble des administrés à un verre de l'amitié.

MAIRIE D'ARRY 1 Grand'Rue 57680 ARRY
Tel.: 03 87 52 81 12 Fax 03 87 52 81 12 mairie-arry@orange .fr

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi	13 h 30 – 17 h 30
Mercredi	09 h 00 – 12 h 00
Vendredi	13 h 30 – 17 h 00

Permanence de M. le Maire ou d'un adjoint

Mardi	18 h 30 – 19 h 15
Samedi	09 h 30 – 10 h 30

